



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2022  
(Date de convocation : 4 avril 2022)

Délibération n° 20220408/03

Conseillers en exercice	: 15	Le huit avril deux mille vingt-deux à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,
Nombre de présents	: 13	
Nombre de votants	: 14	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules (en visio), Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud,
Pour	: 14	formant l'unanimité des membres en exercice.
Contre	: 0	
Abstention	: 0	

Étaient absents : Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Sylvain Saligot

Secrétaire de séance : M. Etienne Lay

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif de l'année 2021 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

**1° SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A) BUDGET PRINCIPAL**

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	524 606,34 €
Résultat de l'exercice 2021	DEFICIT	467 260,64 €
<b>RESULTAT A REPENDRE COMPTE 001 : EXCEDENT</b>		<b>57 345,70 €</b>
Restes à réaliser dépenses		7 239,00 €
Restes à réaliser recettes		77 960,52 €
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER : EXCEDENT</b>		<b>70 721,52 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT</b>		<b>128 067,22 €</b>

**2° SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A) BUDGET PRINCIPAL**

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	1 259 170,75 €
Résultat de l'exercice 2021	DEFICIT	32 769,10 €
<b>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT</b>		<b>1 226 401,65 €</b>

Décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

- Affectation obligatoire du résultat 2021 au déficit de fonctionnement antérieur compte 002
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv. + solde RAR) en votant au compte 1068 la somme de ou **Affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement**
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002

1 226 401,65 €

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET